



Mme la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
de l'Aude

Mme l'Inspectrice d'Académie,

Le SE-Unsa vient d'être informé des affectations décidées lors de la phase d'ajustement du mouvement 2019.

Le SE-Unsa dénonce des affectations tardives qui rendent difficiles la prise de contact de nos collègues afin de pouvoir préparer sereinement la rentrée.

Le SE-Unsa dénonce également le manque d'informations sur cette phase : depuis la CAPD du mouvement le 21 juin, nos collègues n'ont pas eu de renseignement sur cette phase d'ajustement, voyant défiler les jours et la fin de l'année scolaire sans avoir de communication de leur administration. Aucune règle claire d'affectation ne leur a été précisée.

Le SE-Unsa dénonce une situation de passe-droit. En effet, nous sommes particulièrement surpris par l'affectation à titre définitif de [REDACTED] sur le poste de direction à l'école [REDACTED]. Ce poste, précédemment attribué à [REDACTED], est devenu vacant suite à la nomination de ce dernier sur un poste à profil avec appel à candidature. Le SE-Unsa vous rappelle, Mme l'Inspectrice d'Académie, que, selon les règles en vigueur dans ce département, ce poste de direction 13 classes [REDACTED] devrait être attribué à un collègue sans poste à titre provisoire et l'intérim désigné par l'IEN au sein de l'équipe de la-dite école. Le SE-Unsa vous signale que ce poste de direction n'est pas un poste à profil ; or, vous l'avez traité comme tel.

De plus, la nomination à titre définitif sur le poste de [REDACTED] doit se faire dans les règles du poste à profil, c'est-à-dire avec appel à candidature.

Pour le SE-Unsa, la phase d'affectation ne doit pas être une possibilité de faire fi des règles et de l'équité. Attaché à l'équité et la transparence, le SE-Unsa vous demande, Mme l'Inspectrice d'Académie, de respecter les règles audoises.

En éloignant les élus CAPD de la phase d'ajustement, alors que de nombreux départements ont organisé des groupes de travail, le SE-Unsa craignait que ce genre de situations puisse se produire. Le SE UNSA refuse des pratiques qui tendent à déconsidérer nos instances et notre institution.

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty
Secrétaire Départementale
SE UNSA 11